

Arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L. 432-3 du code de l'environnement

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012 relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L. 432-3 du code de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 15 novembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 22 novembre 2022 ;

Vu l'avis du président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 23 novembre 2022 ;

Vu l'avis du service départemental de l'Office français de la biodiversité en date du 25 novembre 2022 ;

Considérant la nécessité de préserver les frayères du Barbeau méridional, du Chabot, de la Lamproie de planer, du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Truite fario, de la Vandoise, de l'Ombre commun,

Considérant la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de l'Écrevisse à pieds blancs ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Définition d'une frayère

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée à la liste 1 des annexes du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L.432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée à la liste 2e des annexes du présent arrêté.

Article 2 – Inventaire liste 1

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères du Barbeau méridional, du Chabot, de la Lamproie de planer, du Saumon atlantique, de la Truite de mer, de la Truite fario, de la Vandoise, de l'Ombre commun) est constitué des parties de cours d'eau visées à la liste 1 des annexes du présent arrêté.

Article 3 – Inventaire liste 2e

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquels la présence de l'Écrevisse à pieds blancs a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à la liste 2e des annexes des annexes du présent arrêté.

Article 4 – Abrogation

L'arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L432.-3 du code de l'environnement en date du 14 décembre 2012 est abrogé.

Article 5 - Publication

Le présent arrêté est mis en ligne sur le recueil des actes administratifs et sur le site Internet départemental de l'État pendant une durée minimum d'un mois.

Une copie du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans chaque mairie au-delà de la durée d'affichage.

Article 6 – Voie et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ;

- d'un recours gracieux auprès de Madame la préfète de l'Ariège ainsi que hiérarchique auprès du ministre compétent dans le même délai. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet. La décision implicite ou explicite rejetant ce recours peut alors faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, selon les modalités citées ci-avant, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou de la date à laquelle naît une décision implicite.

Article 7 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le directeur départemental des territoires, le commandant de groupement de gendarmerie de l'Ariège, la directrice départementale de la sécurité publique, les maires des communes du département de l'Ariège et le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix le 31 décembre 2022

La préfète,

signé

DÉPARTEMENT ARIÈGE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 - poissons	Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	Liste 2 - poissons	Brochet	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	Liste 2 - écrevisses	Écrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant du Salat					
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Salat, et ses affluents	Source, commune COUFLÈNS	Confluent du Garbet, commune OUST	Et ses sous affluents : le ruisseau de Bidet et le ruisseau de Lameza (affluents du ruisseau d'Estours), le ruisseau de Sentenac (affluent du ruisseau d'Esbins)
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Salat, et ses affluents	Confluent du Garbet, commune OUST	Confluent du Lez, commune SAINT-GIRONS	Et ses sous affluents : le ruisseau d'Artiguenard (affluent de la rivière d'Alos) ; le ruisseau de Font sainte ; le ruisseau de Rougé et le ruisseau d'Illas (affluents du Nert)

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant du Salat					
1	Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	Le Salat	Confluent du Lez, commune SAINT-GIRONS	Limite départementale Haute Garonne, commune LA BASTIDE-DU-SALAT	Et ses affluents : la Sagne (ruisseau du Pic) ; la Goutte de Laure ; le ruisseau de la Hage
1	Truite fario	L'Alet, et ses affluents	Source, commune USTOU	Confluent du Salat, commune COUFLENS	
1	Chabot ; Truite fario	Le Garbet, et ses affluents	Source, commune AULUS-LES-BAINS	Confluent du Salat, commune OUST	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Garbet	Confluent du ruisseau du Moula, commune ERCE	Confluent du ruisseau de Saint-Pierre, commune ERCE	Et son affluent, le ruisseau de Saint-Pierre (depuis la RD32)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de la Tire	Source, commune OUST	Confluent du Salat, commune OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Arac, et ses affluents	Source, commune LE PORT	Confluent du Salat, commune SOULAN	Et ses sous affluents : le ruisseau d'Ourtrigous (affluent du ruisseau de Courtignou) ; la Canadelle et le ruisseau de Labesou (affluents du ruisseau de Liers)
2e	Écrevisse à pieds blancs	l'Arac, et ses affluents	Confluence avec le ruisseau de Liers commune de MASSAT	Confluent du ruisseau d'Aleu, commune d'ALEU	Et ses sous affluents dont le ruisseau de Liers, le ruisseau de Neyert, le ruisseau de Colle, le ruisseau de Bagen, le ruisseau d'Ornas, le ruisseau d'Aleu

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant du Salat					
1	Truite fario	Le Lez, et ses affluents	Source, commune SENTEIN	Confluent de la Bouigane, commune AUDRESSEIN	Et ses sous affluents : le ruisseau d'Araing (affluent de l'Isard) ; le ruisseau de Peyralade, le Muscadet et le Trapech (affluents du Ribérot) ; le ruisseau du lac de Bethmale (affluent du Balamet)
1	Barbeau méridional ; Chabot ; Truite fario	Le Lez, et ses affluents	Confluent de la Bouigane, commune AUDRESSEIN	Confluent du Salat, commune SAINT-GIRONS	Et ses sous affluents : le Clot (affluent du ruisseau d'Astien) et le ruisseau de Remillassé (affluent du ruisseau de Sour)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Lez	Confluent du ruisseau du Pont de la Goutte, commune UCHENTEIN	Confluent du Ribérot, commune LES BORDES-SUR-LEZ	Et ses affluents : le ruisseau de Loudas et le ruisseau du Pont de la Goutte (ou de Faiolle)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Balamet	Source, commune de Betmale	Confluent Lez commune de BORDES-UCHENTEIN	
1	Chabot ; Truite fario	La Bouigane, et ses affluents	Source, commune SAINT-LARY	Confluent du Lez, commune AUDRESSEIN	Et ses sous affluents : le ruisseau de la Lauze (affluent du ruisseau de Ruech) et le ruisseau de Coulédoux (affluent du ruisseau de Nédé)
2e	Écrevisse à pieds blancs	La Bouigane, et ses affluents	Confluent du ruisseau de Bidarros, commune SAINT-JEAN-DU-CASTILLONNAIS	Confluent du ruisseau d'Auriech, commune ARGEIN	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Cescau	Source, commune de CESCAU	Confluent du Lez, commune de CESCAU	

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant du Salat					
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Sour	Source, commune MOULIS	Confluent du Lez, commune MOULIS	Et ses sous affluents dont le ruisseau de Font de Bièle
1	Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Baup, et ses affluents	Source, commune RIMONT	Confluent du Salat, commune SAINT-LIZIER	Et ses sous affluents : le ruisseau des Malaises (affluent du ruisseau de Maury) ; le ruisseau Delvivade (affluent du ruisseau de l'Évêque)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Baup	Source, Commune de RIMONT	Confluent du ruisseau de la Prade, commune MONTJOIE-EN-COUSERANS	Et ses affluents et sous affluents dont le ruisseau de Estantque, le ruisseau de l'Évêque, le ruisseau de Leychel, le ruisseau de Montabézout, le ruisseau de Sentenac, le ruisseau de Bize, le ruisseau de la Forêt, le ruisseau de Birosse, le ruisseau de la Dévèze, le ruisseau de la Prade, la Goute des Canères
1	Truite fario	La Gouarèze	Source, commune CAZAVET	Confluent du Salat, commune PRAT-BONREPAUX	Et ses affluents : le ruisseau des Goutes (ruisseau du Boucharda) et son affluent le ruisseau de Récule ; le ruisseau de l'Hider
2e	Écrevisse à pieds blancs	Affluents de la Gouarèze	Source, commune MONTEGUT-EN-COUSERANS	Confluent du Salat, commune PRAT-BONREPAUX	Ruisseau de Boucharda (ou des Goutes) ; Ruisseau du Gélan (ou Goute d'Abas)

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant du Salat					
1	Barbeau méridional ; Truite fario	Le Lens, et ses affluents	Source, commune LASSERRE	Limite départementale Haute Garonne, commune BETCHAT	Et ses sous affluents ; sur tout son cours dans le département, y compris la partie mitoyenne avec la Haute Garonne
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Lens, et ses affluents	Source, commune LASSERRE	Limite départementale Haute Garonne, commune BETCHAT	Et ses sous affluents ; sur tout son cours dans le département, y compris la partie mitoyenne avec la Haute Garonne
1	Barbeau méridional ; Truite fario ; Vandoise	Le Volp	Source, commune LESCURE	Limite départementale Haute Garonne, commune SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	Et ses affluents en amont de la confluence du Baumet, celui-ci inclus
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Volp, et ses affluents	Source, commune LESCURE	Confluent du ruisseau de la Forêt, commune de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	Et y compris tous ses sous affluents en amont du ruisseau de la Forêt

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant de l'Arize					
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Arize	Chaussée à la sortie aval de la grotte, commune LE MAS-D'AZIL	Limite départementale Haute Garonne, commune THOUARS- SUR-ARIZE	Et son affluent : le ruisseau de Montbrun
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Arize, et ses affluents	Source, commune ESPLAS-DE-SEROU	Chaussée à la sortie aval de la grotte, commune LE MAS-D'AZIL	Et ses sous affluents : les affluents du ruisseau d'Aujole ; les affluents de l'Artillac ; le ruisseau de Peyrau (affluent du Pujol)
2e	Écrevisse à pieds blancs	L'Arize, et ses affluents	Source, commune ESPLAS-DE-SEROU	Confluent du ruisseau des pommiers, commune SENTENAC- DE-SEROU	Y compris le ruisseau des pommiers
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Ferrobach	Source, commune de NESCUS	Confluent de l'Arize, commune de NESCUS	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Fourmintas	Source, commune de LARBONT	Confluent de l'Arize, commune de LA BASTIDE- DE-SEROU	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Affluents du ruisseau d'Aujole	Confluent du ruisseau des Eychartous, commune MONTELS	Confluent de l'Arize, commune LA BASTIDE- DE-SEROU	Ruisseau de Nascouil et son affluent le ruisseau de Bragat
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau Cassagne	Source, commune LA BASTIDE-DE-SEROU	Confluent de l'Arize, commune LA BASTIDE- DE-SEROU	
2e	Écrevisse à pieds blancs	L'Artillac	Confluent du ruisseau d'Huguet, commune ESPLAS-DE-SEROU	Confluent de l'Arize, commune DURBAN-SUR-ARIZE	Et ses affluents : ruisseau de Bésole , ruisseau de Tourné (ou de Baychenat), ruisseau des Balans

La Garonne de sa source au confluent de l'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Bassin versant de l'Arize					
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de la Fargue	Source, commune DURBAN-SUR-ARIZE	Confluent de l'Arize, commune DURBAN-SUR-ARIZE	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Affluents et sous affluents du Pujol	Confluent du ruisseau de Peyrau, commune RIMONT	Confluent du ruisseau des Fustes, commune CLERMONT	Le ruisseau des Fustes et ses sous-affluents (le Gerbot, le Larrazic); ruisseau le Peyrau ; ruisseau le Gerbot , ruisseau de Pevsaurat
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Camarade	Source, commune de CAMARADE	Confluent de l'Arize, commune du MAS-D'AZIL	Et ses affluents ; le ruisseau des Pas-del-Roc et la Goutte (et ses affluents)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Mourissé	Source, commune ALLIERES	Confluent de l'Arize, commune LE MAS- D'AZIL	Et ses affluents
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Gramounal	Source, commune LES BORDES-SUR-ARIZE	Confluent de l'Arize, commune LES BORDES- SUR-ARIZE	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Durrieux	source, commune de MONTFA	Confluent du ruisseau de Montfa	

L'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Truite fario	L'Ariège, et ses affluents	Entrée dans le département de l'Ariège, commune L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE	Confluent de l'Oriège, commune AX-LES-THERMES	Et son sous affluent : le ruisseau de Val d'Arques (affluent du ruisseau du Siscar)
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Ariège, et ses affluents	Confluent de l'Oriège, commune AX-LES-THERMES	Confluent de l'Aston, commune AULOS	Et ses sous affluents, les ruisseaux : du Pont d'Armet ; de Fontronne ; de Payfoch (affluents du ruisseau de Gérul)
1	Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	L'Ariège	Barrage de Labarre, commune FOIX	Limite départementale Haute Garonne, commune SAVERDUN	Et ses affluents : l'Alsès et son affluent le ruisseau de Pradières ; le ruisseau de Vernajoul ; le ruisseau d'Artix et son affluent le ruisseau de Loubens ; le ruisseau de la Fargue ; le Crieu (à Saverdun, en aval du pont de la RN 20)
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Ariège, et ses affluents	Confluent de l'Aston, commune AULOS	Barrage de Labarre, commune FOIX	
1	Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	L'Ariège	Barrage de Labarre, commune FOIX	Limite départementale Haute Garonne, commune SAVERDUN	Et ses affluents : l'Alsès et son affluent le ruisseau de Pradières ; le ruisseau de Vernajoul ; le ruisseau d'Artix et son affluent le ruisseau de Loubens ; le ruisseau de la Fargue ; le Crieu (à Saverdun, en aval du pont de la RN 20)

L'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Truite fario	L'Oriège, et ses affluents	Source, commune ORLU	Confluent de l'Ariège, commune AX-LES-THERMES	
1	Truite fario	La Lauze, et ses affluents	Source, commune ASCOU	Confluent de l'Ariège, commune AX-LES-THERMES	
1	Truite fario	L'Aston, et ses affluents	Source, commune ASTON	Confluent de l'Ariège, commune AULOS	Et ses sous affluents, les ruisseaux : de la Rebenne ; de la Sabine ; de Coume de Jas ; de Rieutord de Gascous (affluents du Quioulès) ; de Larnoum (affluent du Sirbal)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau des Moulines,	Source, commune d'ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	Confluent de l'Ariège, commune d'ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	
1	Truite fario ; Chabot	Le Vicdessos, et ses affluents	Source, commune AUZAT	Confluent du ruisseau de Saleix, commune AUZAT	Et ses sous affluents : le ruisseau d'Estats et le ruisseau de la Coume de Subra (affluents de l'Artigue)
1	Chabot ; Truite fario	Le Vicdessos, et ses affluents	Confluent du ruisseau de Saleix, commune AUZAT	Confluent de l'Ariège, commune TARASCON-SUR-ARIEGE	Et ses sous affluents, les ruisseaux : de Bierl, de Menthé, de Sentenac (affluents du ruisseau d'Arbu) ; de Font (affluent du ruisseau de Miglos)
1	Truite fario	Le Siguer, et ses affluents	Source, commune LERCOUL	Confluent du Vicdessos, commune SIGUER	

L'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Truite fario	La Courbière, et ses affluents	Source, commune RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS	Confluent de l'Ariège, commune TARASCON-SUR-ARIEGE	
1	Chabot ; Truite fario	Le Saurat, et ses affluents	Source, commune SAURAT	Confluent de l'Ariège, commune ARIGNAC	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Serbel	Source, commune MERCUS-GARRABET	Pont de la route D618, commune MERCUS-GARRABET	
1	Chabot ; Truite fario	Le Scios, et ses affluents	Source, commune FREYCHENET	Confluent de l'Ariège, commune MONTGAILLARD	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Scios	Confluent du ruisseau de Jean Blanc, commune CELLES	Confluent du ruisseau de Labat, commune SAINT-PAUL-DE-JARRAT	Et son affluent : le ruisseau de Saint Genès
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Gariac	Source, commune FERRIERES-SUR-ARIEGE	Pont de la route D8a, commune FERRIERES-SUR-ARIEGE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Arget, et ses affluents	Source, commune LE BOSC	Confluent de l'Ariège, commune FOIX	Et ses sous affluents : le Ravin de Penent (affluent du Baillès) ; le ruisseau de Montredon et la Goute des Rives (affluents du ruisseau de Baloussière)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Baloussière	Source, commune ALZEN	Confluent de l'Arget, commune SERRES-SUR-ARGET	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Fajal	Source, commune de BAULOULOU	jusqu'en amont de Aygue perdent vers Labouiche, commune de VERNAJOUL	

L'Ariège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Carol	Source, commune de BAULOLOU	Jusqu'à la confluence avec l'Ariège, commune de CRAMPAGNA	
1	Truite fario	Le ruisseau de Baylous (partie amont du ruisseau de Dalou)	Confluent du ruisseau venant du col de PY, commune GUDAS	Confluent du ruisseau de Martinayre, commune GUDAS	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau d'Artix	Source, commune ARTIX	Confluent du ruisseau du Souleilla, commune RIEUX-DE-PELLEPORT	Et son affluent : le ruisseau du Souleilla (ou de Loubens)
1	Barbeau méridional ; Truite fario	Le Crieu	Confluent du ruisseau du Bousquet, commune VENTENAC	Affluent en rive gauche à la sortie de la commune de Ségura, commune SEGURA	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau du Bousquet	Source, commune VENTENAC	Confluent du Crieu, commune VENTENAC	
1	Barbeau méridional	L'Estrique	Confluent du ruisseau de Jean Luzent (Berdoulet), commune SAINT-VICTOR-ROUZAUD	Confluent de l'Estrique de Madière, commune SAINT-VICTOR-ROUZAUD	
2e	Écrevisse à pieds blancs	L'Estrique, et ses affluents	Source, commune SAINT-VICTOR-ROUZAUD	Confluent du ruisseau de Jean Luzent, commune SAINT-VICTOR-ROUZAUD	

L'Arège

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Barbeau méridional ; Truite fario	La Lèze, et ses affluents	Source, commune LA BASTIDE-DE-SEROU	Limite départementale Haute Garonne, commune LEZAT-SUR-LEZE	Et ses sous affluents : le ruisseau de Montolieu (affluent du ruisseau d'Argentat) ; le ruisseau de Pradelle et le ruisseau La Font (affluents du ruisseau de Roziès)
2e	Écrevisse à pieds blancs	Affluents et sous affluents de la Lèze	Du Lac de Mondély, commune LA BASTIDE-DE-SEROU	Confluent du ruisseau de Monesple, commune PAILHES	Ruisseau de Rivemale et ses affluents ; ruisseau de Paycherot ; ruisseau d'Argentat et ses affluents ; ruisseau de Roziès et ses affluents ; ruisseau de Salsyé ; ruisseau de Monesple et ses affluents
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Hers-Vif	Fontaine de l'Esqueille, commune FOGAX-ET-BARRINEUF	Limite départementale, commune LE PEYRAT	Et son affluent le Lasset (ou Saint-Nicolas)
2e	Écrevisse à pieds blancs	L'Hers-Vif	Fontaine de l'Esqueille, commune FOGAX-ET-BARRINEUF	Fontaine de Fontestorbes, commune de BELESTA	Et ses affluents et sous affluents, dont le ruisseau de Malard, le Ruisseau de Saint-Nicolas et le Rec de Coume Tournière
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Hers-Vif	Prise d'eau de Montbel, commune LE PEYRAT	Confluent du ruisseau de Trière, commune CAMON	
1	Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	L'Hers-Vif	Confluent du ruisseau de Trière, commune CAMON	Limite départementale Haute Garonne, commune MAZERES	Saumon atlantique concerné uniquement sur l'Hers, en aval de Mazères

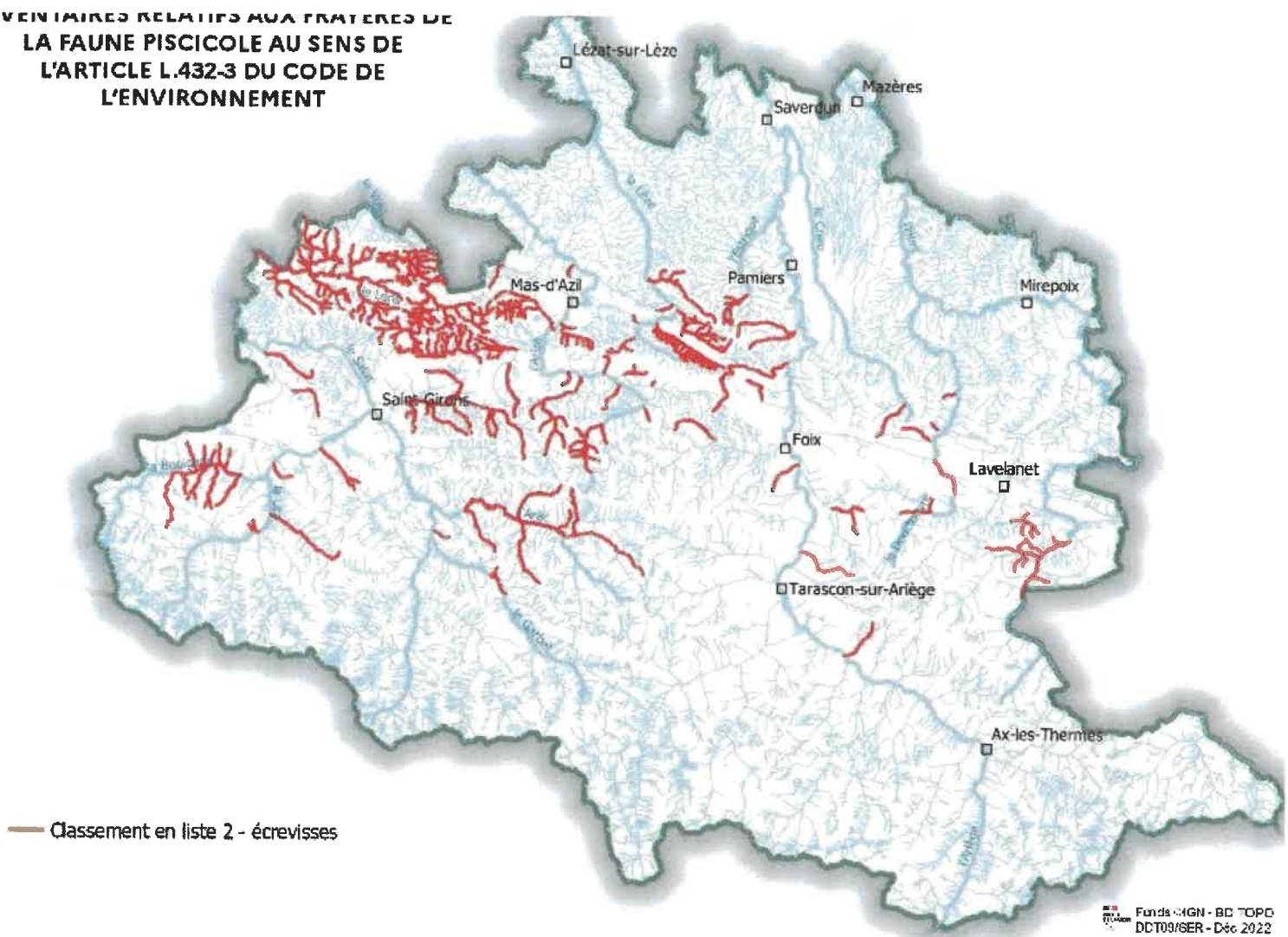
L'Ariège

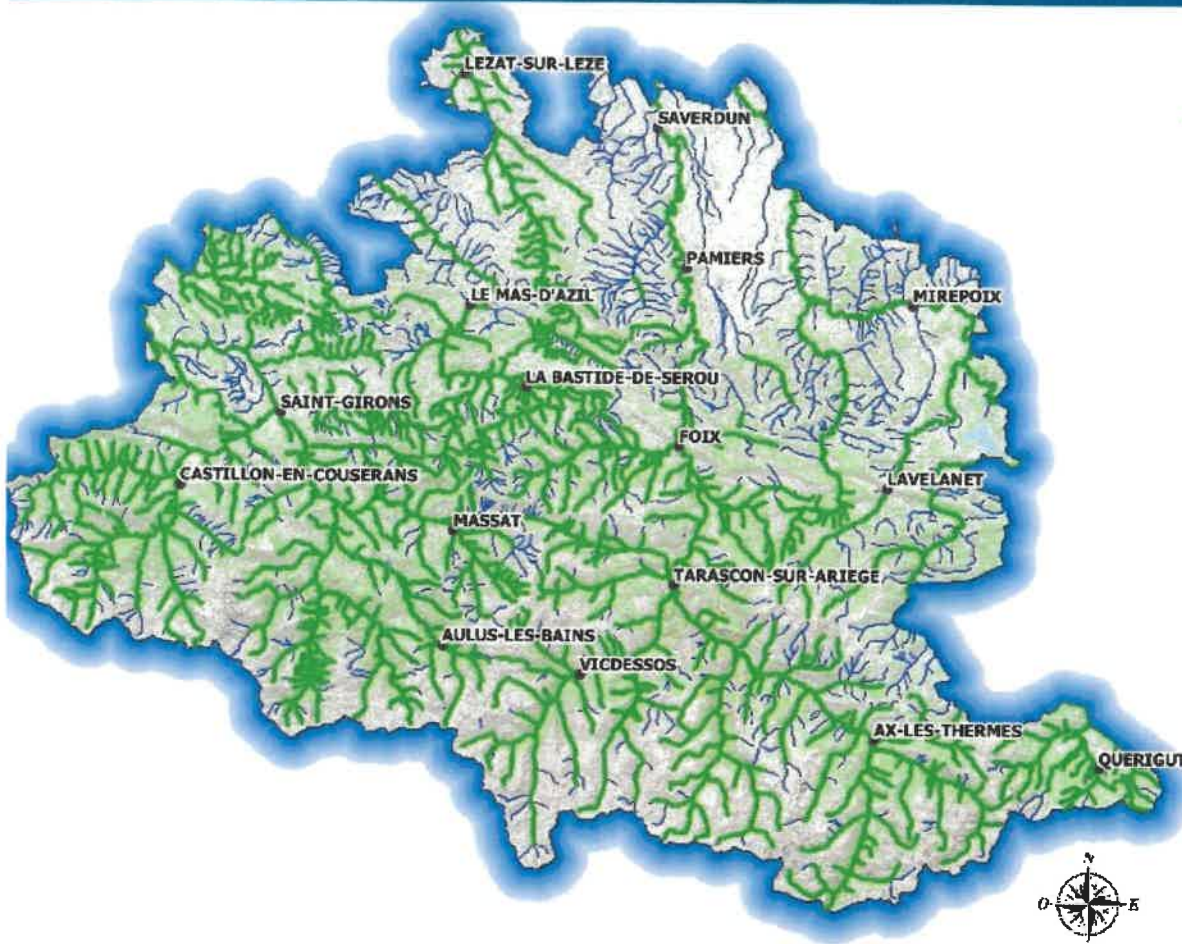
Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Benaix, et ses affluents	Source, commune BENAIX	Gué du Pas de l'Éclusé, commune SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Touyre	Source, commune MONTFERRIER	Confluent de l'Hers-Vif, commune LAGARDE	Et son affluent : le ruisseau de Prat Saint Marti
1	Barbeau méridional ; Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Douctouyre, et ses affluents	Source, commune FREYCHENET	Ancienne mine, commune PEREILLE	
1	Barbeau méridional ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Douctouyre	Ancienne Mine, commune PEREILLE	Confluent de la rivière Hers-Vif, commune LES PUJOLS	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Douctouyre	Confluent du ruisseau de Marié, commune FREYCHENET	Confluent du ruisseau des Ecrevisses, commune NALZEN	Et ses affluents : ruisseau de Marié à l'aval du confluent du ruisseau de Freychenet ; ruisseau des Écrevisses
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le Douctouyre	Ancienne Mine, commune PEREILLE	Lieu dit Ponceau d'Anguille, commune ILHAT	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Laucou (ou de la Fontaine)	Source, commune VENTENAC	Confluent du ruisseau de la Tuilerie, commune CARLA-DE-ROQUEFORT	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Le ruisseau de Perrine (ou-de la Bernadette)	Source, commune CARLA-DE-ROQUEFORT	Confluent du ruisseau de Rouch, commune CARLA-DE-ROQUEFORT	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Peyrot	Source, commune de DUN	Confluent du Douctouyre, commune de DUN	

L'Aude de sa source à la Méditerranée

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Truite fario	La Bruyante, et ses affluents	Source, commune MIJANES	Confluent de l'Aude, commune ROUZE	
1	Truite fario	La rivière de Quérigut, et ses affluents	Source, commune QUERIGUT	Confluent de la Bruyante, commune ROUZE	
1	Truite fario	L'Aude, et ses affluents	Limite départementale Pyrénées Orientales, commune QUERIGUT	Limite départementale Aude, commune ROUZE	

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRATÈRES DE
LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DE
L'ARTICLE L.432-3 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**





Légende

- Classement en Liste 1
- réseau hydrographique



Echelle : 1:500000



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

